



Programmes de formation aux permis des différentes catégories

Nos agences :

Siège social			
39 Avenue de la république – 54800 JARNY Tél. 03 82 20 65 44 Agrément Préfectoral : E2205400020 RCS VAL DE BRIEY : 908 574 809			
Etablissements de Proximités			
Agence Auboué 3 place de la Poste 54580 AUBOUÉ Tél. 03 54 66 90 57 Agrément Préfectoral : E2305400080	Agence de Piennes 12 rue Ambroise Croizat 54490 PIENNES Tél. 03 82 21 94 45 Agrément Préfectoral : E2505400050	Agence de Trieux 21B Rue Marc Raty 54750 TRIEUX Tél. 06 73 51 49 29 Agrément Préfectoral : E2505400060	Agence de Etain 11 place de la martique 55400 ETAIN Tél. : 03 55 09 17 15 Agrément Préfectoral : E2405500020

Programme formation catégorie AM option quadricycle léger / deux roues

La formation de 8h, se déroule sur 2 jours, à raison de 4h par jour. Si l'élève est mineur, il devra être accompagné du parent pour la dernière heure de formation.

SEQUENCE 1 • Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (durée minimale : 30 minutes)

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation)
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs)
- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

SEQUENCE 2 • Formation à la conduite hors circulation (durée minimale : 1 heures)

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule.
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise du véhicule hors circulation : position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)
- Réglage du, ou des, rétroviseur(s), réglage du siège, du volant et des rétroviseurs pour le quadricycle - Démarrage et arrêt du véhicule
- Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard).

SEQUENCE 3 • Code de la route (durée minimale : 30 minutes)

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.
- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

SEQUENCE 4 • Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (durée minimale : 3 heures)

- Démarrer le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ; s'insérer en sécurité dans la circulation ; prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter ; freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ; arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ; ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

- S'arrêter et stationner avec un quadricycle léger à moteur, précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner, précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement, pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage, adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée ; en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ; en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ; en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).
- Franchir les différents types d'intersections ; détecter et identifier le type d'intersection ; évaluer la visibilité ; adapter sa vitesse ; respecter les règles relatives aux ordres de passage ; s'arrêter, le cas échéant, et repartir ; dégager une intersection.
- Changer de direction ; observer et analyser l'environnement, avertir de son intention ; se placer, tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ; adapter sa vitesse ; respecter les règles de priorité ; dégager l'intersection.

SEQUENCE 5 • Sensibilisation aux risques (durée minimale : 1 heure).

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

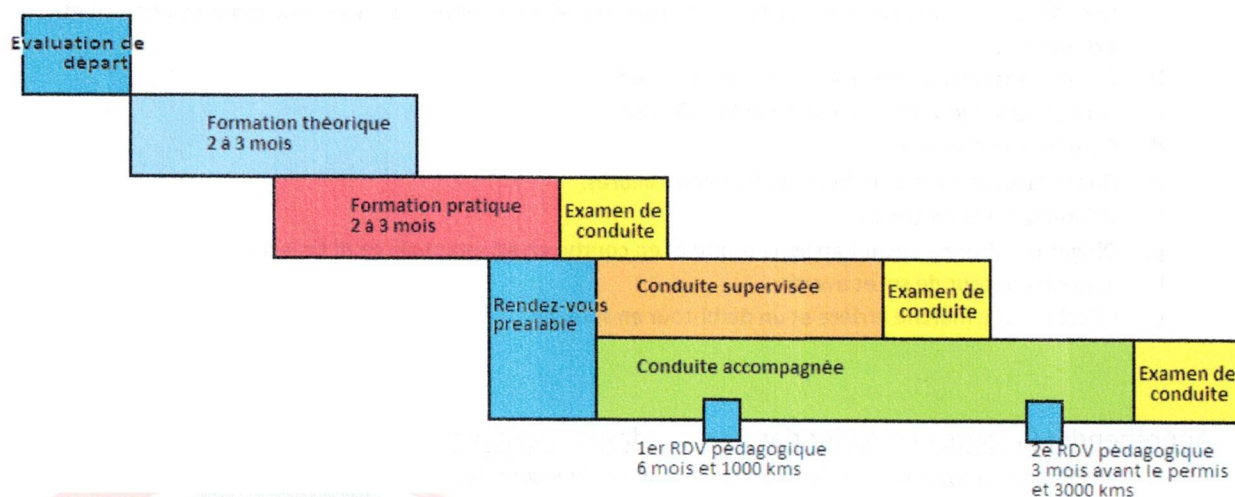
- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur)

NB : La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante :

- La séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure ;
- La séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures.

PROGRAMME DE FORMATION POUR LES CATEGORIES B, AAC ET CS



L'évaluation de départ permet de mesurer le niveau du stagiaire, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous établissons un contrat de formation. La durée de l'évaluation de départ est de 45 minutes.

La formation théorique préparatoire à l'examen du code :

- Une formation qui peut être dispensée en salle, par l'intermédiaire de séries de test audiovisuels libres corrigés, et expliquées par un enseignant qualifié deux fois par semaine et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.
- Cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite, dans nos locaux selon des thèmes déterminés.
- La formation théorique peut se faire à distance avec un accès à une plateforme en ligne.

Les thèmes abordés et les compétences développées sont les suivants :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partager la route)
- Les notions diverses (documents, administratifs, chargement, passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

La formation pratique débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant. La formation s'articule autour des 4 compétences suivantes :

1. Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d. Démarrer et s'arrêter/
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f. Utiliser la boîte de vitesse
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h. Regarder autour de soi et avertir.
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c. Adapter l'allure aux situations.
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- f. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Passer des virages et conduire en déclivité.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- i. Conduire à l'abord et dans les traversées d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. La durée d'une leçon est de 55 minutes.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen sur un véhicule à boîte manuelle, ou alors un minimum légal de 13h pour un véhicule en boîte automatique.

Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 compétences de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

La conduite supervisée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite en boîte manuelle (ou 13h en boîte automatique), l'obtention du code de la route, un rendez-vous préalable et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous pédagogique de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen. Nous rappelons qu'il faut avoir 18 ans minimum pour prétendre à la conduite supervisée.

La conduite accompagnée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite en boîte manuelle (ou 13h en boîte automatique), l'obtention du code de la route, et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum.

Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (3h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 4 à 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 km que vous aurez réalisés, et 3 mois avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez-vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez-vous permettent à l'enseignant de constater vos progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms, le stagiaire peut passer l'examen de la conduite si ce dernier n'a pas pris de mauvaises habitudes.

Le perfectionnement : différentes raisons peuvent pousser les automobilistes ayant leur permis à reprendre des heures de perfectionnement :

- Pas de conduite depuis longtemps,
- Peur de reprendre le volant à la suite d'un accident,
- Permis de conduire obtenu à l'étranger,
- Peur de reprendre l'autoroute ou de circuler en centre-ville,
- Difficultés à stationner son véhicule....

Autant de raisons pour venir nous voir. Les moniteurs agréés seront là pour vous accompagner dans votre recherche de perfectionnement.

- Vous effectuez une évaluation dynamique pour évaluer le niveau de vos difficultés et estimer le nombre d'heures nécessaire pour répondre à vos attentes,
- Vous signez un contrat de formation,

Les leçons d'une durée de 55 minutes sont réalisées en voiture auto-école par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. A la fin de chaque leçon un bilan est fait pour discuter de votre évolution.

L'évolution de la réglementation du code de la route étant permanente, vous pourrez réactualiser vos connaissances théoriques en assistant aux cours de code à titre gracieux tout le temps de votre formation pratique.

FORMATION THEORIQUE

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règles concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partager la route)
- Les notions diverses (documents, administratifs, chargement, passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'auto-école aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test audiovisuels libres corrigées, et expliquées par un enseignant de la conduite qualifié deux fois par semaine.

A distance, le stagiaire a un accès à une plateforme en ligne, il peut s'entraîner à n'importe quel moment de la journée et de la semaine. Un suivi de sa progression est réalisé par l'auto-école. Il peut contacter l'auto-école pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant de la conduite qualifié à l'auto-école afin de pouvoir échanger en direct avec lui.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, l'assurance... Ces cours sont présentés chaque mois par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et titulaire d'une autorisation d'enseigner.

Les horaires des cours sont affichés au sein de l'école de conduite.

Programme de formation code 78

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation de 7h est de régulariser votre permis de conduire et de vous donner le droit de conduire tout type de véhicule de la catégorie B : vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule muni d'une seule boîte automatique.

Public concerné

Seuls les élèves titulaires de la catégorie du permis B avec la mention 78 depuis au moins 3 mois, c'est-à-dire qui ont passés leur permis de conduire en boîte automatique sont concernés par cette formation. Cependant les élèves ayant passés leur permis en boîte automatique pour raison médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation.

Conditions d'organisation de la formation

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel agréé, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

Prérequis

- Avoir réussi l'examen pratique avec un véhicule automatique

Déroulement de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

- **Séquence 1 : (2h)**

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

- **Séquence 2 : (5h)**

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Obtention du permis B

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

FORMATION A1 – A2

ARRETE:

Arrêté du 10 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

OBJECTIFS:

- La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
- La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC et la matrice GDE.
- La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS:

- Pour la catégorie A1 :
 - Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation A1.
 - Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Moto du code de la route).
 - Être âgé de 16 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie A2.
 - Être titulaire de L'ASSR 2 ou du l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Pour la catégorie A2 :
 - Être âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation A2.
 - Être âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
 - Être âgé de 18 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie A2.
 - Être titulaire de L'ASSR 2 ou du l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.

LES INTERVENANTS:

- Etablissement de formation labellisé disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.

DUREE DE LA FORMATION:

- Une première partie de formation initiale de type théorique (code).
- Une deuxième phase de formation initiale de type pratique hors circulation de 8H minimum.
- Une troisième phase de formation initiale de type pratique en circulation de 12H minimum.
- Exception: la durée de la formation peut-être de 15H (5H hors circulation et 10h en circulation) si l'on possède déjà le permis A1.

La durée sera aussi déterminée par l'évaluation de départ avant la signature du contrat

EVALUATION DE DEPART:

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

PROGRAMME:

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par des cours de code à distance (prépa code).
- Le programme détaillé ci-dessous portant sur les 4 compétences du programme REMC.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES:

- Moyens pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- Moyens techniques partie théorique :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code et du programme de formation A2 en vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.
- Moyens techniques partie pratique :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Motos (Véhicule de Marque Yamaha, modèle MT07 dont une rabassée) assurées, entretenues et mises à disposition.

- Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
- Mise à disposition du matériel de liaison (radio de marque Motorola) pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).

Les équipements (non fournis par l'établissement) :

- Obligatoires :
 - Casque à la taille (norme CE avant bande réfléchissante)
 - Gants à la taille (norme CE).
 - Pantalon résistant aux abrasions (jean accepté).
 - Blouson résistant aux chocs et aux abrasions. / Chaussures montantes.

EFFECTIFS EN CONDUITE:

3 élèves maximum en conduite pour la partie circulation.

FORMATION A2 vers A

ARRETE :

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans
Texte de l'arrêté

OBJECTIFS :

La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.
-

DUREE DE LA FORMATION :

La formation est prévue sur une durée de sept heures, généralement en une journée.

PROGRAMME :

Il est composé comme suit :

- Une séquence théorique de 2H.
- Une séquence hors circulation (sur piste privée) de 2H.
- Une séquence en circulation de 3H. Voir programme détaillé en page 2.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
- Moyens et outils :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - DVD reprenant les thèmes du programme lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.
 - Outils pédagogiques divers et réglementaires.
 - Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
 - Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).
- Véhicules :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

- Véhicules assurés, entretenus et mis à disposition.
La formation est dispensée sur une motocyclette conforme aux caractéristiques techniques d'un véhicule d'examen de la catégorie A telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 23 avril 2012 susvisé.
- Véhicule à deux roues pour la catégorie A
 - D'une puissance minimale de 50 kW ;
 - D'une cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne ;
 - D'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique ;
 - D'un poids à vide minimum de 175 kilogrammes ;
 - Équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.
- Les équipements (non fournis par l'établissement) :
 - Obligatoire dans la réglementation :
 - Casque à la taille (norme CE avant bandes réfléchissantes).
 - Gants à la taille (norme CE).
 - Facultatif (mais demandé par l'auto-école pour réaliser la formation)
 - Blouson ou veste à manches longues, résistant aux chocs et aux abrasions.
 - Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté)
 - Chaussures montantes.

HORAIRE ET JOUR:

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION:

Le début et la fin de la formation se feront sur une des pistes motos mais peuvent être faite à l'établissement.

DIPLOME VISE:

- Permis de conduire de la catégorie A1 / A2

EXAMEN:

- L'épreuve de l'examen théorique moto (ETM).
- Examen pratique hors circulation.
- Examen pratique en circulation.

Catégorie A1 :

Véhicule à deux roues.

- d'une puissance maximale de 11 kw.
- d'une cylindrée comprise entre 115 et 125 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,1 kw/kg pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,08 kw/kg pour un moteur électrique.
- pouvant atteindre la vitesse de 90 km/h ;
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Catégorie A2 :

Véhicule à deux roues :

- d'une puissance minimale de 20 kW et d'une puissance maximale de 35 kW.
- d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,2 kw/kg et qui n'est pas dérivé d'un véhicule développant plus du double de sa puissance pour un moteur à combustion interne.
- d'une cylindrée minimale de 395 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,15 kw/kg pour un moteur électrique.
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

Cette partie est réalisé sur piste fermé.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine et descendre de la machine en sécurité.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les indices du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passage).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduite.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risques au volant et recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'écoconduite.

FORMATION B.E.

ARRETE :

« Arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE »

OBJECTIFS :

Pour la catégorie BE, l'examen doit permettre de contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité.

L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être titulaire du permis B en cours de validité.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie BE, en cours de validité.
-

DUREE DE LA FORMATION :

Une formation de 15 heures minimum comportant plusieurs parties, réalisée en plusieurs journées.

- Première partie de 3 heures : Formation théorique sur les 12 fiches se déroulant en salle au centre de formation.
- Seconde partie de 3 heures : Formation pratique hors circulation sur piste et vérifications.
- Troisième partie de 3 heures : Formation pratique en circulation se déroulant dans des conditions de circulation variées.
- Quatrième partie de 3 heures : Retour sur l'ensemble de la formation hors circulation.
- Cinquième partie de 3 heures : Dernière révision avant le passage du permis.

La durée de la formation peut évoluer en cas de besoin du candidat ou du niveau non atteint.

PROGRAMME :

Voir programme détaillé en page 2.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Moyens pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage et livre de code).
- Moyens techniques partie théorique code :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Ordinateur mis à disposition pour les cours théoriques par thèmes.
- Moyens techniques partie théorique BE :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - Présentation PowerPoint® reprenant les thèmes du programme de formation BE en vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.

Moyens techniques partie pratique BE :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

- Véhicules à double commande de la catégorie B et une remorque possédant d'un poids réel supérieur à 800 kg) assurés, entretenus et mis à disposition.
- Piste remorque tracé avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
- Gilet haute visibilité avec mention formation remorque.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

3 élèves par véhicule et enseignant.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Retrouvez les adresses des pistes motos sur notre site internet.

DIPLOME VISE :

- Catégorie A du permis de conduire
- Attestation de formation ne donnant pas le droit de conduire un véhicule de la catégorie A.

EXAMEN :

Aucun examen final, ni de passage de permis.

Séquence 1 : THEORIQUE (Durée : deux heures)

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactif
- l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...
- Accidentalité, vitesse, détectabilité.
 - Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et plus particulièrement celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
 - Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
 - Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène de vitesse :
 - Vitesse et perception visuelle.
 - Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération.
 - Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
- Explications et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
- Conduite et produits psychoactifs.
 - Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
 - Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
 - Les sanctions

Séquence 2 : HORS CIRCULATION (Durée : deux heures)

Cette partie est réalisée sur piste fermée.

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter les situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous. Ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

- Explications et travail sur les situations de changement de direction à droite et à gauche :
 - Mouvements et positionnements du regard ;
 - Mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
 - Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.
- Explications et travail sur le freinage :
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
 - Comment s'arrêter et repartir en courbe.
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
 - Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3 : CIRCULATION et BILAN (Durée : trois heures)

- **Circulation** : Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.
 - L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
 - La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.
 - Dans le véhicule suiveur prennent place : l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.
 - Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes seront consacrées au bilan de sa prestation.
- **Bilan** : Ce bilan comprend le ressenti de l'élève sur sa prestation :
 - Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
 - Le bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 Kw.
- **Clôture de la formation** (20 minutes):
 - Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective)
 -

Programme de formation B96

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation de 7h permet de conduire des véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque la somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est comprise entre 3 500 et 4 250 kilos.

Public concerné

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

Conditions d'organisation de la formation

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses automatique agréé, relevant de la catégorie B, ainsi qu'une remorque bâchée de plus de 750kg du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite ou à l'arrière pour de l'écoute pédagogique.

Prérequis

- Être titulaire du permis B en cours de validité.

Déroulement de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord et autour du véhicule et de la remorque.

Formation à la journée par groupe de deux à trois personnes.

Elle comprend deux séquences :

- **Séquence 1 hors circulation (alternance de théorie et de pratique) : (4h)**
 - Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules.
 - La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicules.
 - Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ.
 - L'attelage et le dételage en sécurité.
 - Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules.
- **Séquence 2 en circulation : (3h)**
 - La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication avec les autres usagers.
 - Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules.
 - L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt.
 - Les trajectoires en virages et voies étroites.
 - Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

Obtention du permis B96

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

- Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.
- Retrouvez les adresses des pistes remorques sur notre site.

DIPLOME VISE :

- Catégorie BE du permis de conduire.

EXAMEN :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G) sauf exempté.
- L'épreuve pratique de conduite hors circulation.
- L'épreuve pratique de conduite en circulation

Séquence 1 : Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul.

Cette séquence alterne théorie et pratique a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge (vérifications) et au maniement de l'ensemble en toute sécurité de ce type d'ensemble.

- Connaître et vérifier les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque.
- Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- Diriger l'ensemble en marche avant et arrière, en ligne droite, en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, geste et postures).

Séquence 2 : Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et de circuler dans des conditions normales.

Cette séquence alterne pratique a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques à l'utilisation en circulation d'un ensemble en toute sécurité.

- Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte.
- Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles).
- Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de façon sécurisante.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Conduire en déviant.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des ensembles et les recommandations à appliquer.
- Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- Connaître les aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation ...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.